



Règlement intérieur Accueil de Loisirs Bonnefoi

Mercredi : Accueil des enfants de **3/5 ans** (26 places) et de **6/11 ans** (24 places)
Vacances scolaires : Accueil des enfants de **3/5 ans** (24 places) et **6/11 ans** (24 places)
 Ouvert aux enfants des quartiers Moncey-Voltaire et du 3^{ème} arrondissement.
 Accueil exceptionnel et ponctuel d'enfants des autres arrondissements de Lyon.

Ecole Maternelle Painlevé

160 - 164 rue Pierre Corneille

69003 LYON

 : 04.72.61.97.43 (Renseignements & inscriptions)
 : 06.45.55.87.23 (En cas d'urgence)

PRESENTATION

Le centre social Bonnefoi est une association loi 1901 d'éducation populaire. Il se donne pour objectif de permettre aux habitants, enfants ou adultes, de valoriser leurs savoirs et compétences et d'acquérir les connaissances et moyens nécessaires à leur participation à la vie de leur quartier et de leur ville. Il s'agit de les amener à y prendre une part active et constructive.

Le Centre Social Bonnefoi est garant d'une continuité d'accueil et de loisirs de qualité dans le quartier. Il travaille en partenariat avec les parents et les autres acteurs éducatifs du quartier Moncey Voltaire (Maison des Rancy, Coup de Pouce Relais...) dans lequel il se situe.

Le Centre Social Bonnefoi est un équipement de proximité et son accueil de loisirs constitue un service de proximité qui s'adresse prioritairement aux habitants du quartier Moncey.

Son accueil de loisirs constitue un outil de valorisation et de développement de l'expression et des savoirs des enfants et de leur famille.

HORAIRES ET ORGANISATION DE LA JOURNEE

VACANCES		MERCREDI	
8H00 à 9H00	Accueil des enfants / Temps libre (ATTENTION : les jours de sortie, l'accueil se termine à 8H45 !)		
9H00 à 12H00	Activités	11H30 à 12H00	Accueil des enfants / Temps libre
12H00 à 13H30	Repas	12H00 à 13H30	Repas
13H30 à 15H00	3-5 ans : Sieste ou Repos 6-11 ans : Temps calme puis Activités	13H30 à 15H00	3-5 ans : Sieste ou Repos 6-11 ans : Temps calme puis Activités
15H00 à 16H30	Activités	15H00 à 16H30	Activités
16H30 à 17H00	Goûter	16H30 à 17H00	Goûter
17H00 à 17H45	Temps libre Départ et échanges parents/animateurs	17H00 à 17H45	Temps libre Départ et échanges parents/animateurs
17H45 à 18H00	Derniers départs et rangement	17H45 à 18H00	Derniers départs et rangement

Entre 17h45 et 18h00, si les parents peuvent venir chercher leurs enfants, les animateurs commençant à ranger le matériel et les locaux de l'école, ils ne peuvent garantir une pleine disponibilité.

Les activités, à disposition des familles sur les plannings d'activités se trouvant au Centre Social et à l'Accueil de Loisirs, sont prévisionnelles et donc susceptibles de changer.

Attention :

- Dans le cas de sorties, l'équipe d'animation tient les parents informés des horaires à respecter et de l'équipement nécessaire (maillot de bain, casquette...) au plus tard la veille de la journée concernée.
- Afin d'assurer un lien entre les familles et l'équipe d'animation, il est demandé que les responsables légaux des enfants soient présents à l'accueil de loisirs, au minimum, lors de l'un des accueils du matin ou du soir, y compris pour les enfants autorisés à rentrer seuls.
- Le soir, les parents doivent informer l'équipe d'animation qu'ils ont bien récupéré leurs enfants. Ces temps d'accueil sont essentiels : ils constituent autant d'occasion d'information et d'échange entre les parents et l'équipe d'animation.
- Au cas où l'enfant est récupéré par la nourrice, une voisine ou un membre de la famille autre que l'un des parents, ceux-ci doivent obligatoirement remplir une autorisation parentale, (document remis lors de l'inscription). De même, si l'enfant est amené à faire les trajets seul ou accompagné d'un autre mineur, âgé de plus de 14 ans. La personne mandatée pour venir chercher l'enfant doit venir munie d'une pièce d'identité.

MODALITES D'INSCRIPTION

- Les inscriptions des enfants à l'accueil de loisirs se font :
 - o Le mercredi à la journée uniquement et pour l'année complète prioritairement.
 - o Les vacances à la semaine complète prioritairement, puis à la journée selon les places restantes.
- La priorité est donnée aux familles du quartier Moncey. Des places prioritaires sont aussi réservées pour les familles bénéficiant d'un suivi social par les travailleurs sociaux de la ville de Lyon et de la Métropole. Il y a donc 2 périodes d'inscription :
 - o La première pour les familles du quartier Moncey ou celles des enfants scolarisés à l'école Painlevé,
 - o La seconde pour les familles du 3^{ème} arrondissement et des autres quartiers de Lyon.
- Pour le mercredi, la priorité est donnée aux inscriptions annuelles, c'est-à-dire pour l'ensemble des mercredis, ceci afin de favoriser un travail pédagogique cohérent et d'assurer la continuité de la relation avec les familles.
- Une inscription est définitive lorsque le dossier d'inscription est complet et le règlement effectué (en totalité ou partiellement selon un échéancier convenu avec le Centre Social).
- Toute inscription doit être faite directement au Centre Social par l'un des responsables légaux de l'enfant.
- Pour des raisons évidentes de logistique les inscriptions ne pourront plus être prises moins de 24 heures à l'avance.
- Les pièces à apporter lors de l'inscription de l'enfant sont les suivantes :
 - Le carnet de santé des enfants (avec les vaccins à jour),
 - Un document de la CAF justifiant du quotient familial de la famille,
 - Sa carte vitale ou son numéro de sécurité sociale,
 - Un moyen de règlement (chèque ou espèce),
 - Les coordonnées personnelles de la famille à jour.
- o Merci de penser à nous communiquer votre nouveau numéro de téléphone si celui-ci a changé afin de pouvoir vous joindre en cas d'urgence.



LES TARIFS

Quotient Familial (QF)	TARIFS 2017/2018		
	MERCREDI	VACANCES	
	Enfants de 3 à 11 ans		Enfants de 3 à 11 ans
	À la journée	À la semaine	À la journée
Moins de 300	5.20 €	29.00 €	5.80 €
301 à 450	6 €	33.50 €	6.70 €
451 à 600	7 €	38.50 €	7.70 €
601 à 750	8 €	43.00 €	8.60 €
751 à 900	9 €	48.00 €	9.60 €
901 à 1100	12 €	57.50 €	11.50 €
1101 à 1400	15 €	67.50 €	13.50 €
1401 à 1800	17 €	75.00 €	15.00 €
1801 à 2100	18 €	85.00 €	17.00 €
Plus de 2101	20 €	100.00 €	20.00 €

Absence et remboursement :

- Le Centre Social rembourse uniquement les absences justifiées par un certificat médical adressé à l'accueil du centre social sous 15 jours maximum. Passé ce délai le remboursement n'est pas pris en compte. Sauf cas de déménagement où le remboursement pourra être pris en compte à partir de la période commençant au lendemain des vacances scolaires suivantes.
- **Les tarifs étant fonction du Quotient Familial, si une erreur était faite lors de l'inscription initiale, une régularisation sera possible lors du constat de l'erreur.**

SANTE ET HYGIENE

Maladie et traitement médical :

- La direction de l'accueil de loisirs doit être systématiquement prévenue par la famille lorsque l'enfant est fiévreux, malade ou si elle lui a administré un médicament.
- L'enfant doit être gardé à la maison en cas de maladie contagieuse, de façon à protéger les autres enfants.
- En cas de douleur ou de fièvre à l'accueil de loisirs, les parents doivent systématiquement être joignables rapidement par téléphone.
- En cas de traitement médical, seuls les médicaments avec ordonnance sont autorisés à être administrés par l'équipe d'animation. Tout traitement médical doit être signalé à la direction de l'accueil de loisirs.

Alimentation et régime alimentaire :

- Les tarifs d'inscription à l'accueil de loisirs comprennent le repas et le goûter.
- Les allergies alimentaires doivent être signalées à l'inscription de l'enfant.
- Les éventuels gâteaux ou bonbons amenés par les familles seront partagés avec tout le groupe, après vérification des allergies. Si des parents ne souhaitent pas que leur(s) enfant(s) bénéficie(nt) de cela, ils doivent nous le faire savoir.



EQUIPEMENT DE L'ENFANT

Il est demandé aux familles de munir leur enfant des éléments suivants :

- Une casquette ou un chapeau,
- Un K-way ou autre vêtement de pluie,
- Des chaussures qui tiennent aux pieds : baskets (éviter les tongs pour courir),
- Le doudou si nécessaire (en particulier pour les 3/5 ans au temps de repos en début d'après-midi),
- Des vêtements de rechanges pour les risques de petits accidents (si nécessaire).

Idéalement tous ces éléments seront marqués chacun du NOM et Prénom de l'enfant et le tout dans un petit sac.

- *En cas de perte ou d'oubli, il est plus facile de retrouver quand les vêtements sont marqués au nom et prénom de l'enfant.*
- *Il est demandé aux enfants de ne pas apporter de jouet ou tout autre objet à l'accueil de loisirs. Le Centre Social se dégage de toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.*
- *La tentation de ramener à la maison des jeux de l'accueil de loisirs est grande chez certains enfants. Si cela arrivait, les parents s'engagent à nous ramener les jeux « empruntés » afin de ne pas pénaliser les autres enfants.*

L'équipe du centre social Bonnefoi.